

## **Compte rendu réunion « réingénierie du diplôme IADE » MESR le 30 janvier 2012 de 10H à 17H**

Étaient présents les représentants des centrales syndicales, du SNIA, du CEEIADE, le Ministère de la santé DGOS bureau RH1, AP-HP, CFAR, CPU.

La réunion est présidée par deux professeurs conseillers scientifiques auprès du directeur général pour enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) du MESR.

La première demi journée a permis de valider toutes les fiches pédagogiques des unités d'enseignements(UE) des deux années de formation et plus particulièrement celles afférentes aux UE recherche et intégration des savoirs. Puis de répartir pour chacune d'elle les ECTS.

Les corrections apportées l'ont été de manière consensuelle avec les participants du groupe, celles-ci portaient sur la rédaction des libellés d'objectifs, voire sur la qualité de certains intervenants à redéfinir.

Un cahier des charges concernant le mémoire a été rédigé sur une proposition de la DGOS. Les finalités et objectifs de ce cahier des charges reprennent en substance les orientations et cadrages actuels des TIP.

Les stages ont fait l'objet d'une première présentation avec 34 semaines sur 58 définies à titre obligatoire pour toutes les écoles dont le stage de recherche de 4 semaines. Huit semaines sont au choix de l'étudiant en fonction des stages agréés et 16 semaines à répartir en fonction des projets pédagogiques de l'école et des ressources du contexte dans lequel s'inscrit l'école.

La deuxième demi journée s'est intéressée, en présence de la CPU, aux projets de l'Arrêté de formation et de la convention à signer entre les écoles IADE et les universités.

Les deux textes ont été amendés et seront renvoyés aux participants pour dernière lecture.

Une question a été posée concernant l'accès aux « passerelles » nouvellement définies pour les études médicales, odontologiques.... La réponse a été sans équivoque, le grade Master octroie les mêmes droits d'accès qu'un Master dans ce cas.

Quant à l'accès des IADE aux études doctorales : chaque école doctorale sera à même d'évaluer les dossiers des candidats et de proposer le réajustement qu'elle jugera nécessaire pour l'accès à la filière Doctorale.

Le surcout induit par ce nouveau cursus et qui devra être supporté par la Région, a fait l'objet d'un long débat.

La CPU a interpellé la DGOS afin que les moyens financiers (Région) et en effectifs formateurs et personnels (Ministère de la santé) soient apportés pour permettre la mise en œuvre optimum de cette reconstruction du cursus à un grade Master.

La question du « stock » IADE actuels en référence à l'acquisition du grade de Master a de nouveau été posée et la réponse renvoyée aux évaluations singulières que feront les commissions universitaires des dossiers de demande déposés.

Les textes officiels devraient pouvoir être promulgués au plus tard en juin afin de permettre une mise en œuvre début octobre, comme cela avait été prévu initialement.

L'engagement de tous les professionnels conditionnera la réussite des nouvelles générations d'IADE au grade universitaire de Master et à terme au titre de Master.

Rapporteur :

Monique Guinot  
Conseillère nationale SNIA